



Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise

RENTREE 2006 : le point sur l'avancée du projet

La décision ministérielle du 26 décembre 2005 précise le projet sur 3 points principaux :

■ **Le choix du fuseau A pour la partie Nord** en jumelage avec les infrastructures existantes (Autoroutes A42 et A 432, la ligne à grande vitesse). Les **études d'avant projet sommaire** vont être engagées sur un ou plusieurs tracés à l'intérieur de ce fuseau (*). Leur achèvement est prévu en 2008.

■ **Le choix d'un périmètre d'étude pour la partie Sud** délimité par les principales voies ferroviaires existantes dans ce secteur : Lyon/Grenoble au Nord, la ligne à grande vitesse Méditerranée à l'est, la ligne de la Bièvre au sud et les lignes de la Vallée du Rhône à l'ouest. Les études préliminaires doivent aboutir en 2007 à la proposition de plusieurs fuseaux d'études. Une consultation sera alors organisée.

■ **L'arrêt des études de voies supplémentaires sur la ligne existante entre Grenay et Saint-Fons**. Il est demandé à Réseau Ferré de France de « déterminer la date de saturation de cette ligne existante ».

(*) sous réserve des conclusions de l'étude actuellement en cours dans le secteur de la Côtière.

Jumelage des infrastructures : explications

Le fuseau A, retenu par le Ministre, est celui qui permet un jumelage du CFAL avec des infrastructures de transport déjà existantes : autoroutes A42, A432 et ligne à grande vitesse. Dans son principe, le jumelage vise, avant tout, à éviter la création de nouvelles coupures du territoire par de grandes infrastructures linéaires. Il est donc souvent préconisé par les aménageurs, le monde agricole et les environnementalistes. Un jumelage étroit, qui minimise les délais entre les infrastructures et réduit les impacts sur l'environnement existant est recherché.

Dans cet esprit, le Ministre a demandé à RFF de mener une étude, actuellement en cours, dans le secteur contraint de la Côtière avec un zoom technique très précis pour déterminer les conditions optimales d'insertion d'un tracé en jumelage et un examen détaillé d'une variante locale proposée par les élus. Fin 2006, la décision d'engagement de la phase ultérieure sera prise par le Ministre, en fonction des conclusions de cette étude. Les élus de la Côtière, la profession agricole, les principaux services de l'Etat, du conseil général de l'Ain, l'armée de terre et les autoroutes Paris Rhin Rhône sont associés à cette démarche.



Jonction A42/A432 et
ligne à grande vitesse

Une nouvelle organisation de l'équipe en charge du projet

L'équipe du projet, composée de Denis Cuvillier chef de mission, Jean-Dominique Lasserre responsable des études et Annick David assistante projet, accueille **Denis Suisse-Guillaud** qui devient le chef de projet du **CFAL Nord**.

Pour le joindre : 06.88.68.92.59 ou cfal@rff.fr

Site internet du projet www.rff-cfal.info

Sur ce site : les décisions ministérielles, les comptes-rendus des COPIL, les principales cartes du projet, le dossier de consultation 2005, une partie Questions / Réponses interactive et une liste de liens avec les principaux sites des projets ferroviaires.